

des particuliers n'a pu être remplie et elle a été abandonnée.

Les œuvres philanthropiques

L'éclatement des œuvres philanthropiques scolaires, pendant ces dernières années, est une nouvelle constatation indiscutable de la misère enfantine.

Dans le domaine de la charité et à côté de l'engagement, à Bruxelles, dans les faubourgs, à Liège, à Anvers, dans plusieurs grandes villes, nous avons vu naître, depuis une vingtaine d'années, des institutions destinées à assurer la fréquentation scolaire : l'Œuvre du Vieux vêtement, les Colonies des Vacances, les Promenades Scolaires, l'Assiette de Soupe, la Vieille Chausure, l'Œuvre du Lit, etc.

Toutes ces œuvres ont pour but d'atténuer les ravages du paupérisme parmi les enfants.

Durant ces dernières années, presque partout, sous l'influence de l'action démocratique, elles ont été soutenues par des subventions des communes.

L'idée de sauver l'enfance de la misère a séduit bien des cœurs, a conquis de multiples sympathies. Les dites œuvres (soupe et vêtements) fonctionnent avec le encouragement du public, dans un grand nombre de localités du pays.

A Braine-le-Comte, à Scherbeek, à Saint-Gilles, à Bruxelles, à Ixelles, à Avelal, à Seneffe, à Overijse, à Chimay, à Molenbeek, à Laeken, à Nimy, à Ytre, à Gand, à Liège, etc.

A Liège, depuis 1894, la ville dépense plus de 20,000 francs par an pour le service de l'alimentation de 3,000 enfants des écoles fribelliennes. A Bruxelles, l'administration communale a créé un service d'hygiène scolaire, comprenant les visites du médecin et du dentiste pour tous les écoliers, la distribution de l'huile de foie de morue, en hiver, et du fer dialysé, en été, aux enfants pauvres ou anémiques; elle accorde un subsidé de 5,000 fr. au Progrès, le cercle organisateur de l'Assiette de Soupe.

Dans les pays voisins, l'idée s'est aussi implantée.

Paris a des cantines scolaires dans les écoles de tous les arrondissements depuis dix ans; elle dépense, à cet effet, près d'un million.

Roubaix possède des cantines scolaires dans ses écoles maternelles et dans ses écoles primaires.

Des institutions semblables existent à Marseille, Narbonne, Montluçon, Grenoble (Espagne), Londres, Birmingham, Stockholm, Christiania, Haarlem, Amsterdam, etc., en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Hollande.

En Suisse, il a été décidé, en 1893, d'affecter 10 p. c. du produit net du monopole de l'alcool à la nourriture des enfants nécessitant des écoles et aux colonies de vacances.

Quelques administrations communales ont substitué leur action à celle des particuliers, telles sont Paris, Liège, Christiania, Roubaix, Birmingham.

Partout où ces œuvres ont vu le jour, le personnel enseignant se plaît à reconnaître leurs heureuses conséquences.

Elles ont maintenu et augmenté la fréquentation dans les écoles.

Elles ont eu une influence bienfaisante sur la santé des milliers d'enfants.

Elles ont permis aux élèves, surtout aux pauvres, de mettre plus à profit, l'enseignement donné.

Elles ont inculqué un savoir-vivre, ont développé le sentiment de la sociabilité, elles ont une valeur éducative considérable, surtout quand elles sont combinées avec les jeux en classe le midi.

Enfin, elles ont eu pour résultat, au dire d'administrateurs municipaux, de dégager le budget de la bienfaisance. Les familles pauvres qui tentent de chercher dans le travail de leurs enfants un supplément de salaire, trouvent dans l'entretien de leurs enfants dans l'école, un supplément de ressources.

En régime d'instruction obligatoire, les cantines scolaires deviennent indispensables.

(La suite à demain.)

EXEMPLE DE GASPILLAGE

Paris, 11 janvier.

Un bon exemple de gaspillage que nous livrons aux méditations des contribuables et des membres de la commission du budget.

On nous raconte qu'un haut fonctionnaire du Congo, s'apercevant, dans les derniers jours de décembre, que les crédits de l'Oubanghi n'avaient pas été entièrement dépensés, en éprouva un tel étonnement, pendant deux jours, il fit tout à la place de Paris pour acheter à la course, 20,000 mètres de cotouane de traite plus ou moins utilisables dans la colonie.

Il les lui fallait immédiatement... afin de ne pas voir, sur le prochain budget des colonies, son budget spécial écorché de la somme qu'il n'avait pas dépensé en 1893.

Un jour ce qu'il a été un acheteur opérant dans de telles conditions. Il est bon d'équilibrer les recettes et les dépenses; il serait cependant meilleur d'économiser l'argent des contribuables.

FEUILLETON N° 1

LE ROMAN DE JULIENNE

PAR Max. ROCHAMBEAU

Dans le salon de l'hôtel d'Angleterre, tout était en mouvement. On parlait.

Les touristes couraient vers leurs chambres en quête de quelque objet de l'équipement ascensionniste, les plus alertes tout prêts déjà à héler les porteurs; et de leur bâton ferré frappant les pierres du seuil pour inviter à se hâter comme si la montagne qu'ils attendaient, n'avait pas le temps d'attendre.

D'autres, moins vifs, absorbaient debout les dernières gouttes de leur café servi sur les tables vertes du jardin de l'hôtel.

Ca gagne! Ça gagne!

LE SCANDALE LEBAUDY

(De notre correspondant)

Paris, 11 janvier.

Le bruit courait ce matin avec une certaine persistance, que plusieurs officiers généraux et supérieurs se trouvaient compromis dans l'affaire Max Lebaudy. On citait même tout haut le nom d'un général occupant une très haute situation au ministère de la guerre.

Rue Saint-Dominique, on déclare n'en connaître à ce sujet, d'ailleurs ces affaires, ajoute-t-on, sont aujourd'hui du domaine de la justice et le rôle de M. Cavaignac se borne maintenant à communiquer au parquet les pièces demandées par le juge d'instruction et pouvant éclairer la justice.

Qu'il y ait eu dans ces inculpations portées par les journaux du matin contre des officiers quelque exagération cela n'est pas douteux, mais il se confirme cependant que des officiers auraient cédés à la tentation et auraient touché différentes sommes d'argent.

M. Meyer, juge d'instruction, chargé de l'enquête, Bertrand, procureur général, et M. Athalin, procureur de la République, ont conféré à ce sujet et se sont trouvés en présence de documents tellement graves qu'ils se sont vus obligés d'en faire part au ministre de la guerre.

On parle de deux arrestations pour ce soir même.

D'autre part, on confirme qu'une affaire d'espionnage serait aussi sur le point d'être révélée. On nous affirme, en effet, que parmi les amis de M. Saint-Cère se trouvaient des officiers qui probablement par inadvertance, par légèreté, lui auraient communiqué certains documents dont le rédacteur du Figaro se serait servi au profit de l'Allemagne.

D'autre part, on ordonne des recherches à ce sujet. On ne s'occupe que de ces faits, rue Saint-Dominique, et des surprises plus énormes que toutes celles que nous avons eu le regret d'annoncer sont sur le point d'éclater.

On annonce que M. Meyer a prescrit de rechercher tous les articles publiés contre M. Max Lebaudy par une personnalité bien connue, collaborant à plusieurs journaux.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre cette personnalité qui ne serait autre que M. Chierozola, ancien secrétaire de M. Bailhat, qui fut attaché à la rédaction du Temps.

D'autre part, au sujet de Rosenthal qui fut jusqu'à l'heure de son arrestation, un de ses principaux collaborateurs le Figaro publie l'article suivant, qui est un véritable laquage.

Voici cet article :

Nous avons trop souvent réclamé, à cette place, l'épuration dans le monde du gouvernement, de la finance et de la presse, pour éprouver l'ombre d'un embarras à parler du cas de Jacques Saint-Cère.

Nous souhaitons encore, pour son honneur déjà si gravement atteint par un tel soupçon, que M. Saint-Cère puisse fournir très promptement la preuve de son innocence.

Imprudent, inconscient, s'attribuant en dehors du Figaro une influence et une importance qu'il ne possédait pas, il se peut qu'il ait offert ou ne soit que services au jeune Lebaudy, qu'il rencontrait sur les champs de courses ou dans le monde du plaisir, espérant du jeune prodigue une récompense que celui-ci ne marchandait guère.

S'il y a eu, de sa part, pression ou mensonge, il s'explique cruellement aujourd'hui une faute qui lui est d'ailleurs toute personnelle.

Ce n'est pas sans regret que nous voyons disparaître si tristement un de nos meilleurs journalistes, que le *New York Herald* avait choisi comme son correspondant en France, qui a publié dans la *Vie Parisienne* des fantaisies exquises, et qui, depuis plusieurs années, renseignait ici même nos lecteurs sur les questions si arides de la politique étrangère. M. St-Cère est un des premiers qui aient réussi à intéresser le public à ces matières.

Tout le monde le lisait, même les femmes. Il était devenu une véritable figure parisienne, et tout ce qui compte dans le monde des lettres et des arts, a passé par son salon de la rue Aubry ou l'on a prénommé hier. Aussi tous ces camarades ont-ils été stupéfaits de cette arrestation.

Quant à *Figaro*, est-il besoin de l'ajouter, il reste en dehors de cette triste affaire.

M. Saint-Cère ne pouvait engager et n'a jamais engagé que sa seule personne. Il savait que nous avions toujours systématiquement ignoré tout ce qui se présentait comme les intermédiaires de M. Max Lebaudy, parce que nous estimions que la cause de ce malheureux soldat était irrémédiablement compromise par la bande d'exploiteurs qui l'entouraient.

Il savait aussi que M. Max Lebaudy lui-même avait été directement mis en garde à ce sujet par nous; et, dans les agissements que l'on raconte, à côté de son crédit personnel, plus ou moins imaginaire, il n'a pu invoquer, en aucune circonstance, le puissant crédit de ce journal.

Sous le titre « Procès gagné, Fauteuil perdu », l'*Intransigeant* publie la malicieuse note suivante :

ENCORE DU GALON

Le général Dods commandant la 4^e brigade de la marine, est nommé commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine en remplacement du général Duchesne désigné pour la 4^e brigade.

Le général Chevalier, commandant la 2^e brigade est nommé commandant de la brigade de Cochinchine en remplacement du général Corchinat, désigné pour la 2^e brigade.

LE PATRIOTISME DU "PROGRÈS"

Il y aurait donc patriotisme et patriotisme comme il y a fagot et fagot!

C'est ce qui résulte de l'article : *L'Alliance Allemande* que nous avons vu avec quelque surprise dans le *Progrès* d'hier matin.

M. Georges Robert, qui nous prit maintes et maintes fois à partie, sur notre patriotisme respectueux des nationalités, et s'harmonisant avec nos idées d'affranchissement de peuples, fait un éloge dithyrambique de Jules Ferry, parce que cet homme d'Etat de notre République bourgeoise conclut une entente avec l'Allemagne, entente qui lui permit, paraît-il, de faire la conquête de la Tunisie et de ce Tomkin. — placement du père de famille (?) Bayard-Chauffour.

Cette entente s'est maintenue sans doute entre la France et l'Allemagne, depuis cette époque, et elle aurait été suffisante pour ne pas « modifier vis-à-vis de nos voisins d'outre-Rhin la politique pacifique ».

C'est du moins la pensée du rédacteur en chef du *Progrès* qui trouve qu'un « rapprochement de la France vers l'Allemagne », à l'heure actuelle, serait interprété en Angleterre comme un acte d'hostilité qui nous aliénerait gravement, non pas seulement le gouvernement, mais les populations même de la Grande-Bretagne.

Entente n'est pas alliance, nous répondra sans doute M. G. Robert, et il nous expliquera peut-être cette subtilité.

Pour réhausser le prestige posthume de son grand homme d'Etat M. G. Robert aurait pu ajouter que c'est à Ferry également grâce à son entente avec l'Allemagne, que nous devons la remarquable conquête de Madagascar.

En vérité, M. G. Robert se révèle diplomate de talent!

Pourrait-il nous dire cependant, comment il se fait, puisque l'Allemagne impériale cherche une alliance avec la France afin de tomber à propos sur l'Angleterre, que cette puissance se prépare à fêter avec le plus grand éclat le vingt-cinquième anniversaire de sa conquête de l'Alsace-Lorraine.

C'est du moins ce qu'il ressort des informations des journaux que M. Robert nous a communiqués.

D'après Jules Ferry, nous avons eu des gouvernements opportunistes qui se sont tenus avec les dirigeants de l'empire allemand; — M. Ribot, entr'autres, n'est pas allé à Kiel!

L'entente existerait donc déjà et M. Robert n'aurait pas le mérite de la découverte.

Nous serions curieux de savoir cependant pourquoi on rapproche aux socialistes français de fraterniser avec les socialistes allemands, avec ces socialistes qui ont toujours protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, tandis que l'on trouve toute naturelle une entente, voire une alliance, entre le gouvernement français et le gouvernement allemand?

Est-ce que par hasard, il n'y a que les gouvernements et les capitalistes qui aient le droit de s'entendre et de conclure des alliances?

Les peuples doivent-ils toujours être des exploités et de la chair à mitraille? H. G.

UN PRÉFET POURSUIVI

Nantes, 11 janvier.

L'affaire en diffamation de M. Denoual, ancien chef de division de la préfecture de Nantes, intentée au gérant du journal le *Peuple* et au préfet, M. Cléhic, viendra devant les assises de la Loire-Inférieure, le 4 mars.

M. Millereand soutiendra les intérêts de M. Denoual.

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 11 janvier.

On déclare au ministère de la guerre, au sujet de l'affaire Lebaudy, que si les pièces que M. Cavaignac a eu entre les mains avaient démontré la culpabilité de personnalités militaires il les aurait frappées d'interdiction et sans attendre l'œuvre du parquet.

Quant aux compromissions que l'instruction pourrait faire découvrir, à la suite de la divulgation des personnes arrêtées, c'est au parquet seul qu'il appartient de les établir et ce n'est qu'après que la culpabilité aurait été dûment établie, que le ministre de la guerre pourrait être à même de prendre des mesures disciplinaires.

Une perquisition faite chez Max Lebaudy a duré de deux heures à six; un grand nombre de papiers ont été saisis.

Le juge Meyer a entendu M. Marechal, gérant de l'*Écho de l'Armée*, ainsi que M. Hebrard qui a déclaré que M. Chierozola n'avait été employé au *Temps* qu'occasionnellement.

M. Fernand Nau, également interrogé, a été mis en présence de Cest. On croit que la journée de demain se passera sans incidents, mais il est possible que la journée de lundi réserve des surprises.

MEETINGS SOCIALISTES

Paris, 11 janvier.

Deux meetings de protestations contre les incidents qui ont marqué l'anniversaire de la mort de Blanqui, dimanche dernier ont eu lieu ce soir dans la salle de commerce du Faubourg-du-Temple et dans la salle du Clône, rue d'Allemagne. Dans l'une et dans l'autre de ces réunions, des discours ont été prononcés contre le gouvernement et contre la police, auteurs des incidents de dimanche dernier.

Clovis Hugues, dans une improvisation très spirituelle, constate avec regret qu'il est le seul député de Paris qui soulève actuellement le drapeau socialiste, du moins dans cette réunion. Il rappelle qu'aux obèques du point Fortet, il a été passé à tabac à tel point que le prix des cigares aurait dû en monter.

En terminant, il a demandé la suppression de la préfecture de police.

La sortie des deux réunions s'est effectuée sans incident.

TEMPÊTES EN SUISSE

Geneve, 11 janvier.

Une violente tempête souffle depuis hier. De nombreuses cheminées sont renversées. Le service de la navigation est suspendu.

Les bâtiments de l'Exposition ont subi quelques dégâts, une partie de la toiture de la galerie des machines a été soulevée. Un ouvrier a été écrasé; deux autres sont gravement blessés.

SUICIDE D'UN BANQUIER

Paris, 11 janvier.

M. Jacques Meyer, banquier bien connu qui fut mêlé aux affaires de Panama, vient de se suicider dans les bureaux de sa maison de banque, 22, rue St-Augustin, en se tirant deux coups de revolver. Très lié avec quelques personnages politiques, M. Meyer a eu un instant de célébrité.

Depuis deux ans ses affaires étaient très embrouillées.

On suppose que l'affaire Lebaudy n'est pas étrangère à sa détermination.

UN CRIME ROMANESQUE

Paris, 11 janvier.

Une affaire « passionnelle », aux détails aussi dramatiques que romanesques, se déroulera le 21 janvier courant, devant la

DERNIERE HEURE

(Par Service Spécial)

LA SOUSCRIPTION PASTEUR

Paris, 11 janvier.

Le ministre de la guerre autorise les militaires de tous grades à participer individuellement à la souscription publique ouverte par l'Érection, à Paris, d'un monument à la mémoire de Pasteur.

LA LISTE DES 104

Paris, 11 janvier.

On compte actuellement 23 députés ou sénateurs qui ont porté plainte aux parquets de leurs circonscriptions électorales contre les auteurs responsables de la publication de la fautive liste des 104. De là de nombreuses commissions rogatoires qui obligent M. Espinas à recueillir les dépositions des protestataires et retardent la marche de l'instruction.

On espère que dans quelques jours l'instruction sera terminée.

UN PRÉFET POURSUIVI

Nantes, 11 janvier.

L'affaire en diffamation de M. Denoual, ancien chef de division de la préfecture de Nantes, intentée au gérant du journal le *Peuple* et au préfet, M. Cléhic, viendra devant les assises de la Loire-Inférieure, le 4 mars.

M. Millereand soutiendra les intérêts de M. Denoual.

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 11 janvier.

On déclare au ministère de la guerre, au sujet de l'affaire Lebaudy, que si les pièces que M. Cavaignac a eu entre les mains avaient démontré la culpabilité de personnalités militaires il les aurait frappées d'interdiction et sans attendre l'œuvre du parquet.

Quant aux compromissions que l'instruction pourrait faire découvrir, à la suite de la divulgation des personnes arrêtées, c'est au parquet seul qu'il appartient de les établir et ce n'est qu'après que la culpabilité aurait été dûment établie, que le ministre de la guerre pourrait être à même de prendre des mesures disciplinaires.

Une perquisition faite chez Max Lebaudy a duré de deux heures à six; un grand nombre de papiers ont été saisis.

Le juge Meyer a entendu M. Marechal, gérant de l'*Écho de l'Armée*, ainsi que M. Hebrard qui a déclaré que M. Chierozola n'avait été employé au *Temps* qu'occasionnellement.

M. Fernand Nau, également interrogé, a été mis en présence de Cest. On croit que la journée de demain se passera sans incidents, mais il est possible que la journée de lundi réserve des surprises.

MEETINGS SOCIALISTES

Paris, 11 janvier.

Deux meetings de protestations contre les incidents qui ont marqué l'anniversaire de la mort de Blanqui, dimanche dernier ont eu lieu ce soir dans la salle de commerce du Faubourg-du-Temple et dans la salle du Clône, rue d'Allemagne. Dans l'une et dans l'autre de ces réunions, des discours ont été prononcés contre le gouvernement et contre la police, auteurs des incidents de dimanche dernier.

Clovis Hugues, dans une improvisation très spirituelle, constate avec regret qu'il est le seul député de Paris qui soulève actuellement le drapeau socialiste, du moins dans cette réunion. Il rappelle qu'aux obèques du point Fortet, il a été passé à tabac à tel point que le prix des cigares aurait dû en monter.

En terminant, il a demandé la suppression de la préfecture de police.

La sortie des deux réunions s'est effectuée sans incident.

TEMPÊTES EN SUISSE

Geneve, 11 janvier.

Une violente tempête souffle depuis hier. De nombreuses cheminées sont renversées. Le service de la navigation est suspendu.

Les bâtiments de l'Exposition ont subi quelques dégâts, une partie de la toiture de la galerie des machines a été soulevée. Un ouvrier a été écrasé; deux autres sont gravement blessés.

SUICIDE D'UN BANQUIER

Paris, 11 janvier.

M. Jacques Meyer, banquier bien connu qui fut mêlé aux affaires de Panama, vient de se suicider dans les bureaux de sa maison de banque, 22, rue St-Augustin, en se tirant deux coups de revolver. Très lié avec quelques personnages politiques, M. Meyer a eu un instant de célébrité.

Depuis deux ans ses affaires étaient très embrouillées.

On suppose que l'affaire Lebaudy n'est pas étrangère à sa détermination.

UN CRIME ROMANESQUE

Paris, 11 janvier.

Une affaire « passionnelle », aux détails aussi dramatiques que romanesques, se déroulera le 21 janvier courant, devant la

DERNIERE HEURE

(Par Service Spécial)

LA SOUSCRIPTION PASTEUR

Paris, 11 janvier.

Le ministre de la guerre autorise les militaires de tous grades à participer individuellement à la souscription publique ouverte par l'Érection, à Paris, d'un monument à la mémoire de Pasteur.

LA LISTE DES 104

Paris, 11 janvier.

On compte actuellement 23 députés ou sénateurs qui ont porté plainte aux parquets de leurs circonscriptions électorales contre les auteurs responsables de la publication de la fautive liste des 104. De là de nombreuses commissions rogatoires qui obligent M. Espinas à recueillir les dépositions des protestataires et retardent la marche de l'instruction.

On espère que dans quelques jours l'instruction sera terminée.

UN PRÉFET POURSUIVI

Nantes, 11 janvier.

L'affaire en diffamation de M. Denoual, ancien chef de division de la préfecture de Nantes, intentée au gérant du journal le *Peuple* et au préfet, M. Cléhic, viendra devant les assises de la Loire-Inférieure, le 4 mars.

M. Millereand soutiendra les intérêts de M. Denoual.

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 11 janvier.

On déclare au ministère de la guerre, au sujet de l'affaire Lebaudy, que si les pièces que M. Cavaignac a eu entre les mains avaient démontré la culpabilité de personnalités militaires il les aurait frappées d'interdiction et sans attendre l'œuvre du parquet.

Quant aux compromissions que l'instruction pourrait faire découvrir, à la suite de la divulgation des personnes arrêtées, c'est au parquet seul qu'il appartient de les établir et ce n'est qu'après que la culpabilité aurait été dûment établie, que le ministre de la guerre pourrait être à même de prendre des mesures disciplinaires.

Une perquisition faite chez Max Lebaudy a duré de deux heures à six; un grand nombre de papiers ont été saisis.

Le juge Meyer a entendu M. Marechal, gérant de l'*Écho de l'Armée*, ainsi que M. Hebrard qui a déclaré que M. Chierozola n'avait été employé au *Temps* qu'occasionnellement.

M. Fernand Nau, également interrogé, a été mis en présence de Cest. On croit que la journée de demain se passera sans incidents, mais il est possible que la journée de lundi réserve des surprises.

MEETINGS SOCIALISTES

Paris, 11 janvier.

Deux meetings de protestations contre les incidents qui ont marqué l'anniversaire de la mort de Blanqui, dimanche dernier ont eu lieu ce soir dans la salle de commerce du Faubourg-du-Temple et dans la salle du Clône, rue d'Allemagne. Dans l'une et dans l'autre de ces réunions, des discours ont été prononcés contre le gouvernement et contre la police, auteurs des incidents de dimanche dernier.

Clovis Hugues, dans une improvisation très spirituelle, constate avec regret qu'il est le seul député de Paris qui soulève actuellement le drapeau socialiste, du moins dans cette réunion. Il rappelle qu'aux obèques du point Fortet, il a été passé à tabac à tel point que le prix des cigares aurait dû en monter.

En terminant, il a demandé la suppression de la préfecture de police.

La sortie des deux réunions s'est effectuée sans incident.

TEMPÊTES EN SUISSE

Geneve, 11 janvier.

Une violente tempête souffle depuis hier. De nombreuses cheminées sont renversées. Le service de la navigation est suspendu.

Les bâtiments de l'Exposition ont subi quelques dégâts, une partie de la toiture de la galerie des machines a été soulevée. Un ouvrier a été écrasé; deux autres sont gravement blessés.

SUICIDE D'UN BANQUIER

Paris, 11 janvier.

M. Jacques Meyer, banquier bien connu qui fut mêlé aux affaires de Panama, vient de se suicider dans les bureaux de sa maison de banque, 22, rue St-Augustin, en se tirant deux coups de revolver. Très lié avec quelques personnages politiques, M. Meyer a eu un instant de célébrité.

Depuis deux ans ses affaires étaient très embrouillées.

On suppose que l'affaire Lebaudy n'est pas étrangère à sa détermination.

UN CRIME ROMANESQUE

Paris, 11 janvier.

Une affaire « passionnelle », aux détails aussi dramatiques que romanesques, se déroulera le 21 janvier courant, devant la

DERNIERE HEURE

(Par Service Spécial)

LA SOUSCRIPTION PASTEUR

Paris, 11 janvier.

Le ministre de la guerre autorise les militaires de tous grades à participer individuellement à la souscription publique ouverte par l'Érection, à Paris, d'un monument à la mémoire de Pasteur.

LA LISTE DES 104

Paris, 11 janvier.

On compte actuellement 23 députés ou sénateurs qui ont porté plainte aux parquets de leurs circonscriptions électorales contre les auteurs responsables de la publication de la fautive liste des 104. De là de nombreuses commissions rogatoires qui obligent M. Espinas à recueillir les dépositions des protestataires et retardent la marche de l'instruction.

On espère que dans quelques jours l'instruction sera terminée.

UN PRÉFET POURSUIVI

Nantes, 11 janvier.

L'affaire en diffamation de M. Denoual, ancien chef de division de la préfecture de Nantes, intentée au gérant du journal le *Peuple* et au préfet, M. Cléhic, viendra devant les assises de la Loire-Inférieure, le 4 mars.

M. Millereand soutiendra les intérêts de M. Denoual.

L'AFFAIRE LEBAUDY

Paris, 11 janvier.

On déclare au ministère de la guerre, au sujet de l'affaire Lebaudy, que si les pièces que M. Cavaignac a eu entre les mains avaient démontré la culpabilité de personnalités militaires il les aurait frappées d'interdiction et sans attendre l'œuvre du parquet.

Quant aux compromissions que l'instruction pourrait faire découvrir, à la suite de la divulgation des personnes arrêtées, c'est au parquet seul qu'il appartient de les établir et ce n'est qu'après que la culpabilité aurait été dûment établie, que le ministre de la guerre pourrait être à même de prendre des mesures disciplinaires.

Une perquisition faite chez Max Lebaudy a duré de deux heures à six; un grand nombre de papiers ont été saisis.

Le juge Meyer a entendu M. Marechal, gérant de l'*Écho de l'Armée*, ainsi que M. Hebrard qui a déclaré que M. Chierozola n'avait été employé au *Temps* qu'occasionnellement.

M. Fernand Nau, également interrogé, a été mis en présence de Cest. On croit que la journée de demain se passera sans incidents, mais il est possible que la journée de lundi réserve des surprises.

MEETINGS SOCIALISTES

Paris, 11 janvier.

Deux meetings de protestations contre les incidents qui ont marqué l'anniversaire de la mort de Blanqui, dimanche dernier ont eu lieu ce soir dans la salle de commerce du Faubourg-du-Temple et dans la salle du Clône, rue d'Allemagne. Dans l'une et dans l'autre de ces réunions, des discours ont été prononcés contre le gouvernement et contre la police, auteurs des incidents de dimanche dernier.

Clovis Hugues, dans une improvisation très spirituelle, constate avec regret qu'il est le seul député de Paris qui soulève actuellement le drapeau socialiste, du moins dans cette réunion. Il rappelle qu'aux obèques du point Fortet, il a été passé à tabac à tel point que le prix des cigares aurait dû en monter.

En terminant, il a demandé la suppression de la préfecture de police.

La sortie des deux réunions s'est effectuée sans incident.

TEMPÊTES EN SUISSE

Geneve, 11 janvier.

Une violente tempête souffle depuis hier. De nombreuses cheminées sont renversées. Le service de la navigation est suspendu.

Les bâtiments de l'Exposition ont subi quelques dégâts, une partie de la toiture de la galerie des machines a été soulevée. Un ouvrier a été écrasé; deux autres sont gravement blessés.

SUICIDE D'UN BANQUIER

Paris, 11 janvier.

M. Jacques Meyer, banquier bien connu qui fut mêlé aux affaires de Panama, vient de se suicider dans les bureaux de sa maison de banque, 22, rue St-Augustin, en se tirant deux coups de revolver. Très lié avec quelques personnages politiques, M. Meyer a eu un instant de célébrité.

Depuis deux ans ses affaires étaient très embrouillées.

On suppose que l'affaire Lebaudy n'est pas étrangère à sa détermination.

UN CRIME ROMANESQUE

Paris, 11 janvier.

Une affaire « passionnelle », aux détails aussi dramatiques que romanesques, se déroulera le 21 janvier courant, devant la

L'INSCRIPTION MARITIME

(D'un correspondant)

Paris, 11 janvier.

Une circulaire ministérielle fait connaître que les commissaires de quartiers ont à tort fait entrer en ligne de compte pour l'inscription maritime définitive, la navigation accomplie à bord des navires de commerce en qualité de maître d'hôtel, de cuisinier ou de garçon de salle.

Il y a lieu, en conséquence, non seulement de rayer des matricules les hommes indûment portés en l'une des qualités ci-dessus, mais de leur rembourser le montant des retenues opérées sur leurs salaires au profit de la caisse des invalides.

Toutefois, le temps d'embarquement accompli par un inscrit postérieurement à son inscription définitive comme maître d'hôtel, cuisinier, etc., sera admissible dans le décompte des services donnant droit à la demi-solde.

CONTRE LES ÉVASIONS

(D'un correspondant)

Paris, 11 janvier.

Pour empêcher le retour d'évasions qui ont été, par ailleurs, très fréquents depuis trois ans, en face de l'île d'Air, et qu'on a soigneusement dissimulés, M. Guieysse, ministre des colonies, a obtenu de son collègue de la marine la mise à l'étude immédiate d'un projet d'embarquement dans l'avant-port de la Pallice, des condamnés aux travaux forcés extraits du dépôt de Saint-Martin-de-Ré à destination de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

On a aujourd'hui la certitude que si des mesures spéciales de surveillances n'avaient pas été prescrites et rigoureusement exécutées au moment du transfert du traites Dreyfus au port d'embarquement, celui-ci aurait pu facilement s'échapper et gagner la côte anglaise.

MENACES AU PRÉFET DU NORD

Gand, 11 janv. er.

Le nommé Laroche, ouvrier mécanicien domicilié à Paris, vient de comparaître devant la cour d'appel.

Il avait interjeté appel d'un jugement du tribunal correctionnel d'Ypres, le condamnant à un an de prison du chef de l'envoi d'une lettre comminatoire à M. le préfet du Nord.

Dans cette lettre, il avait menacé de tuer le destinataire, si, dans un certain délai, tous les ouvriers belges n'étaient pas congédiés des usines du Nord de la France.

Précédemment déjà le prévenu avait comparu devant le tribunal de Tournai, du fait d'une lettre de menaces adressée au prince de Ligne; mais les faits n'étant pas exactement établis, le tribunal avait renvoyé le prévenu des fins de la poursuite.

En 1878, lors de son premier séjour en Belgique, il envoya à un personnage haut placé une lettre dans laquelle il annonçait son intention de tuer le comte de Bismarck et de servir sa tête en guise de dessert, au prochain dîner du président de la République.

L'organe d'un stère public ne s'oppose pas formellement à cette demande, mais la Cour confirme purement et simplement le jugement rendu par le tribunal correctionnel d'Ypres.

UNE PROPOSITION DE BASLY

LES CAISSES DE SECOURS ET DE RETRAITES DES OUVRIERS MINEURS

Voici le rapport fait par M. Louis Laroche, au nom de la commission du travail chargée d'examiner la proposition de loi de M. Basly, ayant pour objet de modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

Messieurs,

Vous avez accordé le bénéfice de l'urgence à une proposition de MM. Basly, Lamsedin et Héloïse, tendant à modifier l'article 11 de la loi du 29 juin 1894 en ce qui touche l'élection des administrations des Caisse de secours des ouvriers mineurs.

La Commission du travail a examiné et discuté, aujourd'hui même, cette proposition dont elle a reconnu la légitimité.

En fait, notre collègue demandait deux choses :

1. Que les opérations électorales aient lieu, non plus sur le terrain de la mine, mais bien à la mairie;

2. Que toutes les convocations des électeurs soient faites par le préfet et le scrutin présidé par le maire, même pour les élections complémentaires.

La Commission a l'honneur de vous proposer de reconnaître et de consacrer le principe l'ayant été l'élection à la mairie, mais elle pense qu'il y a lieu de modifier autrement l'article 11 de la loi.

Le texte de l'article 11 ne subirait donc aucun retranchement, le dernier paragraphe resterait ainsi conçu :

« Les opérations électorales subséquentes ont lieu dans le local indiqué, suivant les formes et aux conditions prescrites par les statuts ».

Il y serait ajoutée la disposition suivante :

« Le local ne pourra être autre qu'une mairie. Pour ces opérations, le maire sera tenu de mettre une des salles de la mairie à la disposition de la Société ».

Il est bien entendu que lorsque les circonscriptions comprennent plusieurs communes, ces statuts auront la faculté de décider que le vote aura lieu dans plusieurs mairies; dans ce cas les dispositions de l'article 11 seront observées par les maires de toutes les communes où le scrutin devra être ouvert.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de vouloir bien voter la proposition de loi suivante :

Article unique. — Le dernier paragraphe de l'article 11 de la loi du 29 juin 1894 est complété par la disposition suivante :

« Le local ne pourra être autre qu'une mairie. Pour ces opérations le maire sera tenu de mettre une des salles de la mairie à la disposition de la Société ».

En somme, c'est là une victoire remportée par les citoyens Basly, Lamsedin et Héloïse et nous y applaudissons sincèrement persuadés d'être en cela les interprètes des ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

UN TERRIBLE ACCIDENT